

À Propos de la situation du syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterrie.

Intervention de Philippe Bonnin, Président du syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterrie

Le 18 février 2026

Nul ne peut ignorer les conditions d'exercice du présent mandat communal et intercommunal qui s'achève. La crise du « Covid », concomitante avec un scrutin municipal, suivi d'un confinement absolu avant même l'installation des assemblées élues, n'ont pas été sans retombées durables. Elles ont assurément interférées sur le bon exercice de ce mandat qui arrive à son terme. Tous ces événements ont particulièrement influé sur les relations entre élus, la population et même entre municipalités. Depuis la crise sanitaire, les constats montrent que les relations sociétales ont changé. Les contraintes de toutes natures dont celles de l'économie pèsent sur les modes de vie. Elles génèrent de la défiance, des mises en causes, le discrédit ... bref, tout ce qui nourrit des oppositions et certaines fois, seulement par principe.

Parlons de la « Conterrie ».

Lors de l'installation du comité syndical, il se dégagait un climat de suspicion, voire d'emblée de défiance. D'ores et déjà, des appréhensions à l'encontre de la commune de Chartres de Bretagne et bien sûr de ladite gouvernance s'avéraient sous-jacentes.

Ces mises en cause relayaient des griefs, portés par certains-maîtres nageurs, un ex technicien, des élus et maires représentants de leur commune au sein même du syndicat intercommunal. Ces postures destinées à douter de notre gestion, ainsi que de la municipalité chartraine, m'obligent à intervenir dans le contexte politisé des élections à venir.

Je suis à l'initiative de cette réalisation intercommunale emblématique à plus d'un titre pour nos populations. Elle réunit 12 communes qui représentent aujourd'hui un peu plus de 80 000 habitants. À l'issue de concertations qui remontent déjà à 1996, nous avons créé le syndicat intercommunal pour la réalisation d'une piscine en juin 2001. Nous étions 10 communes. Bruz et Laillé nous ont seulement rejoints en 2010. J'assume la présidence depuis la création du syndicat.

L'établissement a ouvert ses portes en avril 2008. À compter de cette date et jusqu'en mars 2020, nous avons géré et développé les activités de l'espace aquatique et ludique en parfaite entente ; qu'il s'agisse de notre concertation, comme du soutien mutuel entre les élus de toutes les communes. Tel que systématiquement pratiqués dans nos syndicats intercommunaux, et dans une démarche de bonne gestion mutualisée, il fut

convenu que la commune-siège du syndicat assure l'accompagnement administratif ⁽¹⁾. Il concerne principalement la gestion financière ainsi que les ressources humaines. L'évaluation des charges qui découlent de cette mission a fait l'objet d'une étude précise, conduite par l'organisme de soutien aux communes d'Ille-et-Vilaine, le CDG-35. En 2014, cette prestation était chiffrée à 40 000 €. Tous s'accordaient pour considérer que cette somme était moindre en comparaison de l'option qui aurait consisté à créer un service administratif de gestion autonome. Dans le contexte actuel, le coût sera de 150 000 € en personnel, moyens et aménagements matériels.

Depuis toujours, la contribution des communes est établie sur la base de 3 critères actualisés annuellement :

- l'indice du potentiel financier communal,
- la population,
- et la distance à la piscine.

Les tableaux vous sont joints. **Chartres de Bretagne paie (par habitant) 2,55 fois plus que la moyenne de ce que paient les 11 autres communes.**

Le financement par les communes s'est limité à la construction du bâtiment proprement dit. La commune de Chartres-de-Bretagne a pris à sa charge l'achat du terrain auprès de l'aménageur privé ⁽²⁾, le financement intégral des voiries, dont deux parkings, et les réseaux ; le tout à hauteur d'un million d'euros (valeur 2008). De même, le financement de la plateforme bois énergie localisée près de la route RD 34 l'a été exclusivement par la commune de Chartres de Bretagne ; soit un investissement de 230 000 €. Propriétaire, la ville est bien sûr gestionnaire de la plateforme. Un agent de la collectivité assure l'ensemble des missions de logistique (approvisionnement par démarchage local, broyage et livraison), ce qui ne devra plus perdurer dans le contexte des orientations prises pour l'avenir. La piscine de la Conterrie fut le 1^{er} établissement de l'Ouest à réaliser un tel dispositif de chauffage à base de biomasse collectée en proximité pour une piscine.

En 2018, à la date anniversaire des 10 années d'activité, le comité syndical de l'époque a décidé de la création d'un bassin extérieur ou nordique de 25 m, soit l'équivalent du bassin sportif intérieur. Il s'agissait de répondre aux besoins en termes de fréquentation. Il fut également décidé de réaliser un espace bien-être qui remplaça la cafétéria, ouverte en 2010.

Les travaux étaient sur le point d'être achevés lorsque le confinement généralisé est intervenu dans le contexte de la crise du Covid.

Comme chacun le sait, à compter de mars 2020, tous les établissements aquatiques ont été fermés. En l'absence de recettes, le syndicat s'est retrouvé en rupture de trésorerie dès le mois de juillet 2020. Alors que la nouvelle assemblée syndicale n'était pas encore

¹ Syndicat des eaux de Rennes Sud, Bruz. Syndicat d'assainissement Val de Seiche et d'Ise, Chartres. Syndicat de Musique et danse J. Wiener, Chartres. Syndicat de Restauration, Chartres.

² Groupe Launay, propriétaire des terrains de la ZAC de la Conterrie depuis 1990.

installée ⁽³⁾, j'ai dû solliciter au nom du syndicat le conseil municipal de Chartres-de-Bretagne pour qu'il octroie une avance de trésorerie de 300 000 € pour honorer les salaires des mois de juillet et les suivants ... La somme n'est toujours pas remboursée par le syndicat à ce jour.

Fin 2020 et durant toute l'année 2021, il fut nécessaire de terminer les travaux inachevés à la date du 15 mars 2020 du fait de la survenue du confinement (de mars à mai 2020). Pour cela, les services de la commune de Chartres de Bretagne ont été systématiquement appelés à intervenir grâce aux métiers et compétences des agents de la ville en matière de métallerie, électricité, plomberie, mécanique et de maçonnerie. Le coût de ces interventions n'a pu être encore honoré par le syndicat à cette date et ne le sera très probablement jamais... **Il s'élève à 1 800 heures d'interventions, soit un coût de 62 800 €.** Face au constat, les services apportés par la commune de Chartres de Bretagne cesseront. En effet, moins il y aura de doublons de missions administratives et techniques, mieux ce sera.

Nous avons traversé le difficile contexte post COVID avec la remise en service, totalement chaotique de l'établissement en intégrant l'ensemble des contraintes imposées à tous les centres aquatiques ⁽⁴⁾. Il y eut ensuite la crise énergétique de 2022 dont l'inflation sur l'électricité et l'augmentation de tous les coûts de fonctionnement, suite à « l'explosion » des charges à caractère général » (Chapitre 011).

Les appels à l'augmentation des participations a fait l'objet d'interpellations très virulentes de la part d'élus des communes partenaires. Les accusations de certains, relèvent de la pure diffamation ... J'ai même été appelé à démissionner de la part d'un maire en séance avec les autres maires des communes membres ! ...

Si les appels de participation à la hausse ont été contestés, aujourd'hui les charges explosent du fait d'interventions de prestataires dont les tarifs sont 2,5 fois supérieurs aux prestations assurées par la commune de Chartres Bretagne, et qui plus est : ces dernières ne sont pas payées (Cf. ci-avant). La ville a été accusée par une source honteuse de chauffer son centre culturel Pôle Sud et la Halle de la Conterie sans contrepartie financière. J'ai fourni les factures acquittées ... Ainsi, nous avons définitivement fermé le réseau financé par la collectivité chartraine.

Décidément, nous sommes dans un monde où la manipulation avec l'intention de nuire n'a que bien peu de limites.

³ Dû aux retards d'installations des nouveaux conseils municipaux.

⁴ Fermeture de l'établissement le 13 mars 2020, puis réouverture le 2 juin, uniquement pour les mineurs. Refermeture de 4 semaines en novembre 2020, sauf pour les Affections de Longue Durée (ALD), les scolaire et sportifs de haut niveau ; et seulement dans les bassins extérieurs.

Réouverture le 20 janvier avec restrictions ; puis le 31 mars 2021, de nouveau fermeture pour 3 semaines, sauf le bassin extérieur. À partir du 21 juillet 2021, autorisation avec un « Pass ». Autorisation d'ouverture de l'espace bien être en sept 2021. **La perte a été estimée à 1,5 millions d'euros.**

Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterrie

DETTES DU SYNDICAT AUPRES DES COMMUNES février 2026

Prêts des communes	juillet 2020	juin 2023	mars 2024	TOTAL		Interventions réparations & montages 2020-2025 (1 800 hrs) [*]	TOTAL DÙ / Commune /Com.
	300 000	200 000	40 000	2020-2024	2020-2024		
				540 000	540 000		
CHARTRES de BRETAGNE	300 000	44 200	9 244	353 444	353 444	62 800	416 244 69,06%
BOURGBARRE		8 120	1 612	9 732	9 732		9 732 1,61%
BRUZ		47 941	9 828	57 769	57 769		57 769 9,58%
CHAVAGNE		8 800	1 768	10 568	10 568		10 568 1,75%
LAILLE		10 600	2 052	12 652	12 652		12 652 2,10%
NOYAL CHATILLON / SEICHE		21 400	4 344	25 744	25 744		25 744 4,27%
PONT PEAN		8 760	1 888	10 648	10 648		10 648 1,77%
ORGERES		10 200	1 908	12 108	12 108		12 108 2,01%
VERN / SEICHE		22 200	4 112	26 312	26 312		26 312 4,37%
SAINTE ARMEL		3 600	756	4 356	4 356		4 356 0,72%
CORPS NUDES		6 000	1 048	7 048	7 048		7 048 1,17%
SAINTE ERBLON		8 120	1 440	9 560	9 560		9 560 1,59%
TOTAUX		199 941	40 000	539 941	539 941		602 741 100%

[*] Hors convention de services apportés & validée par le CDG35.
(Finances, RH, Admin. Assemblées, Entretien Espaces verts, livraisons de bois)

Pour Mémoire : Dès juin 2001, il a été convenu que la commune d'accueil (Chartres de Bgne) prenait à sa charge :

- L'acquisition du terrain (parking Nord et Sud compris)
- Les travaux de viabilisation (réseaux et chaussées des parkings.

Cette contribution représente 1 million d'euros.

La plateforme bois énergie est la propriété de Chartres de Bgne, ainsi que le chargeur dédié.

Cet investissement représente 220 000 €



